



CHIFFRES CLÉS DE L'HÉBERGEMENT

D'URGENCE ET D'INSERTION ET D'ACCÈS AU LOGEMENT EN RÉGION OCCITANIE

ÉDITO

« L'Édito » est tout à la fois une introduction aux tableaux de bord de l'observation sociale des 13 SIAO d'Occitanie et une synthèse de « ce qu'il faut retenir » à cette nouvelle échelle régionale. Cet Édito est complété par 13 focus départementaux (SIAO/DDCS-PP) ; chaque focus fait sens localement et participe au partage attendu des pratiques au sein du Club.

L'Édito 2017 donne à voir les chiffres clés de l'observation sociale régionale issus des statistiques de l'activité des 13 SIAO en 2016. Pour un tiers d'entre eux, les données insertion ont été produites depuis l'application dédiée SI-SIAO (pour le volet insertion/accès au logement).

Les tableaux de bord, documents techniques, sont réunis cette année dans un cahier unique, en deux volets distincts, l'un consacré à l'hébergement d'urgence et l'autre à l'hébergement d'insertion/accès au logement.

L'Édito, les focus qualitatifs et le cahier « unique » sont disponibles auprès des SIAO, des DDCS/PP et de la DRJSCS.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) constitue un élément structurant du « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». Le SIAO est, depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, le dispositif légal de la politique de prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, ou mal logées.

Le SIAO gère le « 115 » et assure les sept missions listées à l'article L345-2-4 du Code de l'action sociale et des familles :

- ✓ recenser toutes les places et logements (hébergement, résidence sociale, intermédiation locative) ;
- ✓ veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, psychique ; suivre le parcours des personnes jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
- ✓ contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social ;
- ✓ assurer la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement pour construire une offre structurante sur le territoire ;
- ✓ produire les statistiques du dispositif ;
- ✓ participer à l'observation sociale.

C'est dans le cadre de cette mission d'observation sociale que sont présentées les statistiques de cette synthèse. L'observation sociale est une question complexe et un sujet sensible. Le porteur de l'initiative devait être incontestable. Le **Club régional des SIAO** est apparu comme une disposition à même de garantir la double approche attendue :

- ✓ produire des statistiques d'activité fiables et pertinentes ;
- ✓ élaborer des indicateurs de l'observation sociale en vue d'une analyse qualitative des données quantitatives produites.

Les connaissances ainsi produites sont utilisables par les décideurs publics (tous les niveaux territoriaux : départemental, régional, national) et par les professionnels de terrain pour alimenter les processus décisionnels et transformer les pratiques.



CHIFFRES CLÉS DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN RÉGION OCCITANIE*

182 000 demandes d'hébergement d'urgence sur 12 mois 



En 2016, 230 000 demandes sont parvenues au 115/SIAO dans les 13 départements d'Occitanie dont 182 000 concernaient une demande d'hébergement (soit 80% des demandes).

■ Les appels composés vers le 115 ne sont pas tous décrochés du fait de l'encombrement des lignes téléphoniques. Les **situations locales restent toutefois très contrastées** : sur la Haute-Garonne seul un appel sur dix est décroché (160 000 décrochés), dans l'Hérault plus de neuf sur dix le sont (50 000 décrochés).

28 000 personnes différentes en demande en 2016 



■ Les demandeurs sont en **majorité (56%) des personnes isolées** (hommes et femmes).

Les **familles avec enfants** représentent aujourd'hui **plus d'un tiers (36%) des demandeurs** sur la région.

■ Ce sont les **hommes isolés (44%)** qui constituent l'essentiel des demandeurs, sauf sur la Haute-Garonne, le Lot, le Tarn où les **familles avec enfants** forment désormais la catégorie la plus représentée.

■ Les **personnes victimes de violences** représentent, sur les dix départements en situation de comptabiliser en clair ces situations, **plus de 5%** des personnes ayant formulé une demande d'hébergement d'urgence (soit 1 220 personnes différentes). **Dans 96% des cas, il s'agit de femmes victimes de violences.** Les enfants qui accompagnent les adultes représentent près de la moitié des personnes concernées.

2 Seules **38%** des demandes débouchent sur une attribution d'hébergement 

■ La situation des départements est très contrastée puisque cette attribution varie à ses extrêmes de 63 points : 80% dans le Gers ou le Lot contre 17% pour le Tarn.

■ Les demandes des personnes isolées débouchent, en moyenne régionale, plus souvent (près d'un fois sur deux) sur une attribution d'hébergement - comparativement aux autres ménages (une fois sur quatre). Cette situation est toutefois très contrastée selon les territoires : certains départements répondent ainsi plutôt mieux aux demandes des familles avec enfants (Ariège, Aude, Hautes-Pyrénées), d'autres, aux groupes (Gard, Lot). Régionalement, les taux d'attribution restent, malgré tout, particulièrement faibles pour les familles avec enfants (25%) et les couples (31%).

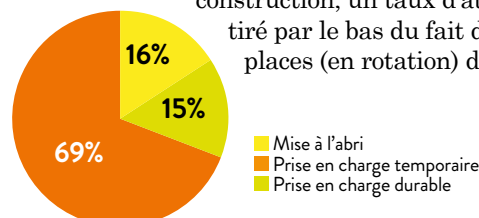
4 **77%** de non attribution par manque de place 



■ Les motifs des non-attributions procèdent **très majoritairement d'un manque de places** ; en moyenne régionale, 77% des motifs des non-attributions en relèvent.

■ Les **prises en charge durables représentent 15% des attributions**, soit quasiment la même part que les mises à l'abri (16%) qui sont concentrées principalement sur deux départements – l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

■ Les **prises en charge précaires (pour une ou plusieurs nuits) caractérisent (régionalement) les attributions (69% en relèvent)**. La continuité de la prise en charge appelée par la loi est une injonction paradoxale : les SIAO qui s'y adonnent connaissent, par construction, un taux d'attribution qui est tiré par le bas du fait de la rareté des places (en rotation) disponibles.





CHIFFRES CLÉS DE L'HÉBERGEMENT D'INSERTION/ACCÈS AU LOGEMENT EN RÉGION OCCITANIE*

15 000 demandes d'hébergement d'insertion accès au logement qui représentent 16 500 personnes



■ Près de **11 000 nouvelles** demandes d'hébergement d'insertion/accès au logement ont été saisies par les SIAO de la région en 2016 (10 785 précisément), dont presque 60% sur la Haute-Garonne et l'Hérault (respectivement 28% et 29% de ces nouvelles demandes).

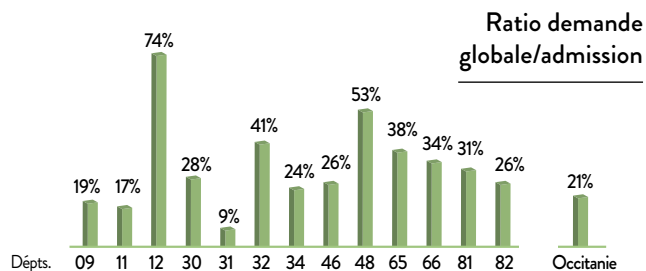
■ En cumulant les presque 3 700 demandes issues des années antérieures encore actives, la demande globale 2016 avoisine donc les 15 000 demandes. Le phénomène de « liste d'attente » étant quasi exclusif à la Haute-Garonne, il accroît considérablement le poids de ce département dans la demande globale (37%). Ces 10 785 demandes représentent 9 894 ménages différents composés de 16 517 personnes. En moyenne, le taux de renouvellement d'une demande sur la même année reste faible. Avec un taux de réitération de demande de 1,09, les demandes nouvelles d'un même ménage sont donc peu fréquentes.

66% des demandeurs sont des personnes isolées à faibles ressources



■ Globalement, les personnes isolées (66%) restent majoritaires dans les profils des demandeurs sur l'ensemble des départements. Ce taux est supérieur de +19 points pour l'Aveyron (85%) et reste élevé pour la Lozère (78%), le Gard (75%) et le Tarn-et-Garonne (76%).

■ A l'échelle régionale, la part des ménages sans ressources ou bénéficiaires de minimas sociaux représente 66% (respectivement 42% & 24%) des demandeurs soit 2/3 des demandes.

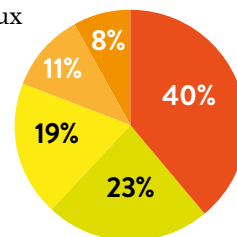


3 Un effet d'entonnoir de l'évaluation à l'admission qui se traduit par **20%** de réponses positives

■ A l'échelle de l'Occitanie, **1 demande sur 5 aboutit positivement**. Avec 9%, le ratio de la Haute-Garonne se situe 12 points en deçà de la valeur régionale. En fin 2016, 3 950 demandes étaient encore en attente (dont 62% pour la seule Haute-Garonne).

■ Cinq familles d'évaluateurs sociaux de la demande se distinguent régionalement et à des intensités diverses selon les départements :

- CCAS et Conseils Départementaux
- Opérateurs d'hébergement
- SIAO
- SAO et accueils de jour
- Établissements de santé et opérateurs de soins



Cette relative hétérogénéité est liée aux dynamiques locales de coopération et aux choix locaux concernant l'évaluation sociale.

■ Les attributions de places sont principalement réalisées vers les dispositifs d'hébergement d'insertion (46% dont CHRS) et vers des logements conventionnés ALT (28%). Le dernier quart des admissions se répartit entre les autres dispositifs : stabilisation (12%), résidence sociale (7%) et maison relais (12%).

■ L'offre d'hébergement d'insertion/accès au logement à la main des SIAO impacte naturellement ces admissions. Par exemple, sur le département de la Lozère, il n'existe pas de dispositif de type « résidence sociale ».

* Sources : données SIAO 2016



près des **3/4** des places d'hébergement d'urgence restent « précaires »

■ **Les places d'urgence à la main des SIAO sont regroupées sous six grandes catégories :** les places fléchées pour les femmes victimes de violences (FVV), les places dédiées (urgence) en CHRS, les places en CH-U (centre d'hébergement d'urgence), les places de stabilisation lorsqu'elles relèvent de l'accueil d'urgence, les nuitées d'hôtel converties en nombre de places sur l'année.

■ **Huit places sur dix (84%), au titre de l'hébergement d'urgence, sont à la main des SIAO (3 017 sur 3 576).** Près d'un SIAO sur deux (6 sur 13) dispose de l'ensemble des places locales. Lorsqu'on observe un écart celui-ci provient, par ordre d'importance, des nuitées d'hôtel, des CH-U et des mises à l'abri.

■ Parmi les 3 017 places d'hébergement d'urgence à la main des SIAO, **57% relèvent de centres d'hébergement d'urgence (CH-U non conventionnés au titre de l'aide sociale)** – dans des proportions qui varient selon les territoires (de 20% pour le Tarn à 86% pour l'Aude). **Près des trois quarts des places (73%, nuitées d'hôtel et mise à l'abri inclus) ressortent d'une logique d'hébergement précaire.**

■ **Cette part est accentuée** si l'on valorise les places de cette nature qui ne sont pas à la main des SIAO. **On atteint alors 77%.**



Un **faible taux régional** de places en résidence sociale « à la main » des SIAO


■ Les places d'insertion/accès au logement à la main des SIAO sont regroupées sous **cinq grandes catégories :** Les places dédiées en CHRS, les places de stabilisation lorsqu'elles relèvent de l'accueil d'insertion (8 départements), les places en chambres ou logement bénéficiant d'un financement ALT, les places en résidences sociales et les places en maison relais ou pensions de famille.

■ **Les places de l'hébergement d'insertion/accès au logement ne sont pas quasi-exclusivement à la main des SIAO.** Sur la région 65% des places le sont (soit quasiment 2/3), et seulement 5 SIAO (Ariège, Aveyron, Lozère, et Pyrénées-Orientales et Tarn) disposent de l'ensemble des places de leur département

(Les SIAO de l'Aude et de Tarn-et-Garonne ont plus de 90% des places « à leur main »). Le faible taux régional s'explique notamment par la faible part des **places en résidences sociales à la main des SIAO** d'Occitanie (9% des 3 094 places existantes).

■ Parmi les 5 597 places d'hébergement d'insertion/accès au logement à la main des SIAO, **35% relèvent de CHRS et 33% de places conventionnées ALT.** Ces deux dispositifs représentent donc 68% des places. Presqu'un quart des places (23%) correspond à des places en maison relais ou pensions de famille. Les places de stabilisation (4%) et en résidences sociales (5%) restent peu nombreuses au regard des autres types de places « à la main » des SIAO.



SIAO et DDCS/DDCSPP des treize départements,
CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées),
DRJSCS Occitanie avec l'appui de 

Septembre 2017 / Contact : Sylvie Tavier - sylvie.tavier@drjscs.gouv.fr